



Sommaire

Tribune libre

Tous ensemble dans la grande région..... 1

Qui est donc...St-Charles International ?..... 2

Actualités

Des aides aux entreprises..... 3

Brèves..... 3

Informations :

Cartes chrono 4

Nouvelle région, nouvelle DREAL

Vos interlocuteurs..... 4

Tribune libre



TOUS ENSEMBLE DANS LA GRANDE RÉGION

Dans le cadre de la réforme territoriale, les régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ont fusionné pour constituer une seule et même collectivité.

L'Observatoire Régional des Transports de Midi-Pyrénées a vocation à suivre cette évolution.

Cette lettre de l'ORT n°45 est donc la traduction d'une volonté de poursuivre un partenariat élargi dans le domaine des transports, qui constitue pour chacun d'entre nous, un champ d'intervention privilégié et à forts enjeux.

Dans le respect des territoires et des acteurs, d'ores et déjà, cette ouverture se concrétise par la diffusion de cette lettre à l'ensemble des transporteurs et partenaires de la nouvelle région.

Preuve de cette évolution, vous trouverez dans cette publication un zoom sur le Marché Saint-Charles International, acteur économique majeur de notre territoire.

Dans le même esprit et à l'initiative de notre observatoire, une journée d'échanges est programmée le 25 mai prochain, sur le site du Port de Sète, avec les principaux partenaires, dont naturellement les représentants des transporteurs.

À l'automne, il est également envisagé la tenue d'un colloque relatif aux grands enjeux de notre nouvel espace commun et ceci dans un contexte de besoins croissants de mobilité, qu'il s'agisse de transport de voyageurs et de marchandises.

Je suis profondément convaincu que les transports sont à plusieurs niveaux, un des enjeux essentiels et qu'à ce titre, ils méritent d'être abordés collectivement.

L'ORT, au-delà de sa volonté forte d'accueillir de nouveaux membres, formule le souhait que nous soyons tous prêts, par nos réflexions communes, par nos actions et nos engagements, à rejoindre une association impliquée dans les transports de demain.



Jean-François BROU

Président de l'ORT

Jean-François BROU
Président de l'ORT

Qui est donc ... Saint-Charles International ?

Le temps est venu de faire connaissance avec cette plateforme d'éclatement spécialisée, leader européen dans la commercialisation, le transport et la logistique de fruits et légumes frais, située dans les Pyrénées-Orientales à Perpignan.



Site
Saint-Charles International

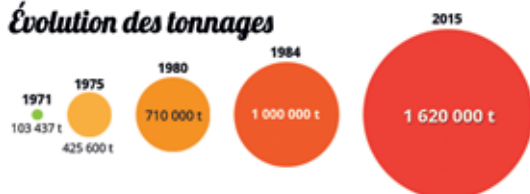
ADAPTATION, LE MAÎTRE MOT

Depuis sa création il y a un demi-siècle, Saint-Charles International a su se diversifier et s'adapter aux évolutions du marché, en passant de l'importation 100% agrume espagnol à un mix bien différent tant en origines qu'en produits. Aujourd'hui, les volumes commercialisés se partagent de façon quasi parfaite entre les familles fruits/agrumes et légumes. L'Espagne reste le fournisseur principal, devant le Maroc qui conforte son positionnement de 1er fournisseur hors U.E., sans oublier l'hémisphère Sud. La production française participe et bénéficie également de la force commerciale et des infrastructures logistiques de la plateforme.

Autre nécessaire adaptation : si le marché français reste prépondérant pour la vente des produits, 42 à 45% des produits commercialisés par les entreprises le sont au-delà de nos frontières, principalement en Europe, Allemagne et Italie en tête.

L'adaptation s'est également faite via les technologies de l'information et de la communication, où des procédures dématérialisées, uniques en France, sont utilisées. Ainsi, déclarations import et export se font en un clic entre entreprises et administrations, permettant une fluidité du trafic sans égal.

Évolution des tonnages



LES ENTREPRISES DE SAINT-CHARLES INTERNATIONAL

La plateforme et plus particulièrement le SNIFL (Syndicat National des Importateurs/exportateurs de Fruits et Légumes) sont composés de 150 entreprises (TPE et PME) spécialisées dans le fruit et légume frais. Des entreprises françaises, mais également les filiales des grands groupes espagnols et marocains installées à Perpignan, ont permis d'y fixer la valeur ajoutée au fil des années.

Rapidement, le flux généré par la commercialisation a attiré les grandes entreprises de transport et de prestation logistique, ainsi que les bureaux d'achat et plateformes de la grande distribution.

FICHE IDENTITE

Saint-Charles International

1.8 Milliard d'euros de chiffre d'affaires généré

1.6 Million de tonnes de produits commercialisés

2 200 emplois permanents

150 entreprises

200 000 m2 d'entrepôts climatisés

70 hectares

60% de la logistique tous produits confondus en ex-Languedoc-Roussillon

DEUX GRANDS PRINCIPES : MUTUALISATION ET SYNERGIE

Parmi les services offerts par Saint-Charles International, deux outils originaux sont à mettre en avant :

■ Saint-Charles Export

Ce groupement de PME à l'export rassemble des entreprises de négoce international, de production régionale, de transport/logistique, ainsi que les institutions territoriales et des partenaires bancaires. Il enregistre un beau bilan. Saint-Charles Export affiche une croissance sur la période 2006-2015 de + 91% en volume, soit plus de 300 000 tonnes supplémentaires vendues, équivalant à quelques 295 millions d'euros.

■ La Démarche Qualité Saint Charles : maîtrise des processus

Cette démarche créée en 2001 via une convention avec la DGCCRF a permis aux entreprises adhérentes de devenir des pros du référentiel international HACCP, niveau « expert » et « master » selon le dernier audit d'un organisme indépendant. Sur la base du volontariat, cette démarche unique est portée par 61 entreprises signataires au sein desquelles 140 agréés/responsables qualité travaillent au quotidien.



UNE « PLATEFORME MULTIMODALE A VOCATION EUROPEENNE »

Saint-Charles International fait partie, toutes activités confondues, des 10 plateformes reconnues d'intérêt européen principalement en raison de l'offre multimodale qu'elle propose.

■ Le transport routier

On retrouve à Saint-Charles International les principales entreprises de transport réfrigéré, qui permettent de relier Perpignan à l'Europe chaque jour dans des délais record. Le transport routier est roi avec environ 2500 camions par jour en moyenne à l'année.

Le trafic est incessant et se concentre essentiellement sur les mois d'octobre à juin.

Si le poids lourd est le moyen de transport privilégié, la plateforme dispose cependant d'autres atouts.

■ Le maritime

Port-Vendres, à 20 minutes de Perpignan, est le port fruitier de la plateforme. Les navires arrivent d'Afrique de l'Ouest chargés de fruits exotiques, ainsi que du Maroc (Agadir) pour les fruits/agrumes et surtout les légumes. Environ 300 000 tonnes pour ce port qui détient un véritable savoir-faire dans ce domaine.

■ Le ferroviaire

Les Pyrénées-Orientales ont la chance d'avoir le choix en matière d'expédition de produits via le fer. A Saint-Charles, on retrouve la ligne conventionnelle, qui livre notamment la zone de Rungis deux fois par jour, 5 jours par semaine, mais aussi, Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal (PSCCT), qui peut accueillir des trains de 750 mètres de long. Différentes lignes sont présentes, la dernière lancée en mars est à destination de la Hollande.

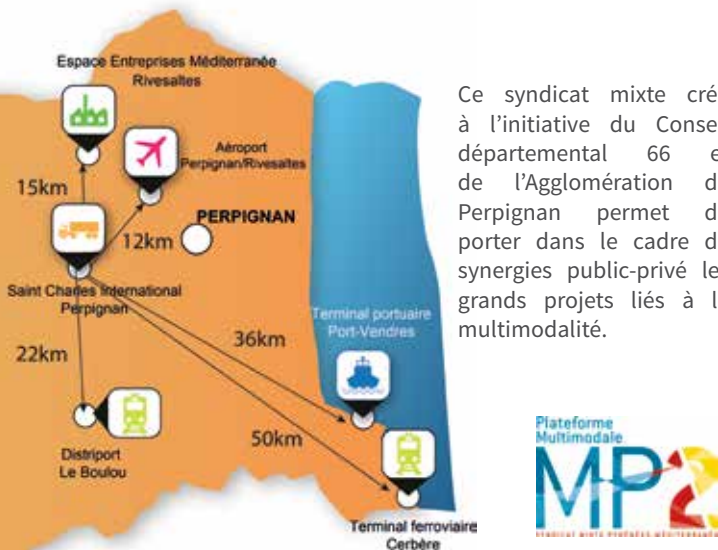
Enfin, l'autoroute ferroviaire « Boulou-Bettembourg », développe désormais des lignes sur l'Allemagne (Duisburg), la Suède (Katrinholm) ainsi que sur le Royaume-Uni.

■ L'aérien

L'aéroport de Perpignan peut accueillir de manière ponctuelle des opérations cargo grâce à la mise en place d'une zone frêt.

SANS OUBLIER MP2

Plateforme multimodale Pyrénées Méditerranée au service des professionnels du transport et de la logistique.



Cyril Gornès

Saint-Charles International
Directeur Général des Services

Actualité des aides aux entreprises

• LOI DE FINANCES 2016 : AIDE À L'ACHAT DE VÉHICULES FONCTIONNANT AU GAZ

Les poids lourds au GNV/bioGNV sont soumis à un surcoût à l'achat constituant un frein pour les entreprises du transport routier de marchandises qui souhaitent investir dans cette solution.

L'adoption de l'article 23 de la loi de Finances 2016 vient désormais apporter une aide pendant une période de deux ans.

Il est ajouté à l'article 39 decies du Code Général des Impôts un alinea 1 qui indique que "les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon un régime réel d'imposition peuvent déduire de leur résultat imposable une somme égale à 40 % de la valeur d'origine des biens, hors frais financiers, affectés à leur activité... »

Cette aide concerne des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Seuls sont concernés, les véhicules qui relèvent de la catégorie de plus de 3,5t et qui utilisent exclusivement comme énergie le gaz naturel et le biométhane carburant.

Le texte précise également que la déduction est répartie linéairement sur la durée normale d'utilisation des biens. Par ailleurs cette disposition concerne également les entreprises qui prennent un véhicule de même type en application d'un contrat de crédit-bail ou dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat. La déduction est répartie sur douze mois à compter de la mise en service du bien.

Si l'entreprise crédit-preneuse ou locataire acquiert le bien, elle peut continuer à appliquer la déduction. En revanche, la déduction cesse à compter de la cession ou de la cessation par l'entreprise du contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat ou du bien et ne peut pas s'appliquer au nouvel exploitant.

Contrepartie logique de cette possibilité : l'entreprise qui donne le bien en crédit-bail ou en location avec option d'achat ne peut pas pratiquer la déduction.

En savoir plus :

Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 (JORF n°0302 du 30 décembre 2015) [Télécharger sur le site Legifrance](#)

• EVOLUTION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT D'UNE FRACTION DE LA TICPE UTILISÉ PAR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS

L'arrêté du 14 avril 2015 précisant les modalités de remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par certains véhicules routiers a été modifié par arrêté du 18 décembre 2015. Ce dernier met à jour, avec application au 1er janvier 2016, le régime de remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par certains véhicules routiers, et modifie le formulaire de demande de remboursement partiel de la TICPE pour les transporteurs routiers.

En savoir plus :

Arrêté du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 14 avril 2015 (JORF, n°301, du 29 décembre 2015) [Télécharger sur le site Legifrance](#)

Brèves :

EVOLUTIONS DES MODES DE MOTORISATION : OÙ EN EST-ON ?

Consulter les présentations et les actes du colloque organisé par l'ORT le 27 novembre 2015

<http://www.ortmidipyrenees.com/spip.php?rubrique20>



BILAN 2015 AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC



En matière de trafic aérien, 2015 a vu une reprise de la croissance (7 669 064 passagers, +2 %).

Une reprise néanmoins freinée par les conséquences des attentats de Paris, en novembre, qui ont impacté fortement le transport aérien français.

En 2016, le trafic devrait connaître une hausse importante, en raison du développement de l'offre low cost au programme Printemps-Eté .

Démarches facilitées pour le renouvellement de la carte chrono



Depuis le 30 novembre dernier, ChronoServices, filiale du Groupe Imprimerie Nationale, propose un nouveau service facilitant les démarches de renouvellement des cartes de chronotachygraphe. Sur l'année 2016, plus de 160 000 conducteurs routiers renouvelleront leur carte de chronotachygraphe.

Une démarche entièrement en ligne, grâce à un formulaire de demande automatiquement complété. Cette demande sera télétransmise, sans envoi postal. Les seules données à renseigner demeurent le numéro de carte chronotachygraphe à renouveler, le nom du titulaire, le numéro de permis de conduire et son année de délivrance.



Accéder au portail de demandes en ligne de ChronoServices à partir du lien suivant :

<https://services.chronoservices.fr/CarTEtachy/pre-enregistrement/>

Nouvelle région, nouveau territoire, nouvelle organisation des services déconcentrés de l'Etat ...et nouvelle DREAL

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est un service déconcentré de l'État créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale. La DREAL met en oeuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, les politiques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable.

Elle comprend notamment :

- une direction générale constituée d'un directeur régional de 4 directeurs adjoints (2 à Montpellier et 2 à Toulouse), d'un adjoint au directeur, d'un cabinet de direction et d'une mission chargée du pilotage régional.
- 6 directions thématiques, dont la Direction Transports et deux directions supports.

Accéder au site de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – direction transports

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez retrouver vos interlocuteurs aux adresses suivantes :

■ Siège de la DREAL LR-MP

DREAL LR-MP, 1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex
Téléphone : 05 61 58 50 00

■ Site de Montpellier

520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
Téléphone : 04 34 46 64 00



■ Direction Transports :
Christian Godillon, directeur
et Patrick Burté, directeur adjoint

■ Département Transports Routiers :
Patrice Wandrol

Division EST : Olivier Andrieux
(Départements ex Languedoc-Roussillon)
st.dreal-langrouss@developpement-durable.gouv.fr

Division OUEST : Olivier Calvet
(Départements ex Midi-Pyrénées)
transports.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr

L'ORT Midi-Pyrénées est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Conseil régional, autorité organisatrice de la mobilité, etc.,

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du Transport sont assurés par les DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, direction transports : 1, rue de la cité administrative CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9, tél : 05 61 58 54 09 - fax : 05 61 58 55 48

www.ortmidipyrenees.com

Directeur de publication : Jean-François Brou – rédacteur en chef : Olivier Calvet – rédactrice : Suzanne Soubrenie-Bordet – conception : DREAL/CSM/IC/Communication

impression : Imprimerie Lecha
dépôt légal : avril 2016
ISSN : 1625-6034